



L'ACTUALITÉ

## DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION AVANT L'ÉTÉ

À l'issue du Conseil d'administration qui a permis d'arbitrer sur les principaux dossiers d'actualité, les membres du Conseil se sont réunis en séminaire pour préparer la mise en œuvre du Plan de transformation CAP CAPEB.

Ce dernier Conseil d'administration avant la trêve estivale s'est ouvert par l'examen du budget confédéral rectificatif pour 2022, l'objectif étant d'assurer un suivi régulier et de piloter le budget le plus étroitement possible afin d'éviter toutes surprises en fin d'année.

Le Conseil a procédé par ailleurs à une série de désignations, notamment au sein des instances du champ social et de la formation. En outre, la désignation de deux nouveaux conseillers professionnels a été approuvée. Il s'agit de Pascal Gambin pour l'UNA Métiers et Techniques du Plâtre et de l'Isolation et de Sébastien Laveaux pour l'UNA Couverture Plomberie Chauffage.

Les membres du Conseil d'administration ont ensuite pris connaissance des projets en cours au niveau européen visant à réviser le Règlement Produits de Construction. Lorsque ce fameux RPC était en cours d'examen au Parlement européen, la CAPEB avait dû rudement batailler pour exclure les fabrications artisanales à l'unité ou en petites séries des obligations liées au marquage CE. Las, le sujet revient sur la table, malgré l'opposition de la plupart des acteurs, et avec le danger de voir réapparaître des obligations là où elles ne sont pas nécessaires. Le texte, fort heureusement, prévoit un certain nombre de

possibilités d'exemptions. La CAPEB va donc s'employer à convaincre l'État français d'utiliser ces possibilités que lui offre l'Europe.

Ce sont aussi les travaux déployés par les Pouvoirs publics pour créer MaPrimeAdapt', à l'image de MaPrimeRénov', qui ont été évoqués ainsi que leurs conséquences envisageables à ce stade sur le devenir des marques Handibat et Silverbat.

Le Conseil d'administration a par ailleurs examiné la proposition consistant à faire du REAB un titre de niveau 6 plutôt que de niveau 5. Compte tenu des éléments disponibles pour étayer cette hypothèse, le Conseil a décidé de maintenir le REAB au niveau 5.

Au titre des autres questions relatives à la formation, le Conseil est revenu sur le vote arraché par la CAPEB au Conseil d'administration du CCCA-BTP pour accorder une prime de 100 € aux apprentis afin de soutenir leur pouvoir d'achat. Il a également été question de l'appel à projet lancé par le CCCA-BTP pour financer des expérimentations et des innovations au sein des organismes de formation du BTP. Après un point sur la signature de la nouvelle convention FEEBAT et le déploiement d'un nouveau module d'ARTICompétences, le

Conseil commencé à arrêter la stratégie d'ensemble de la CAPEB en matière d'emploi. Nous y reviendrons.

L'hypothèse sérieuse d'ouvrir de nouvelles négociations salariales au niveau régional dès la rentrée compte tenu de l'inflation, la poursuite des contentieux et oppositions systématiques de la FFB dans le cadre du dialogue social, les difficultés à mettre au point une tête de réseau pour les BTP CFA et quelques premières lignes directrices à la réforme des retraites ont ensuite été examinées.

De nouvelles propositions ont été formulées pour permettre à EBC d'avancer. Le Conseil d'administration les a examinées et validées. Il est ensuite revenu sur le kick off des Journées Professionnelles de la Construction souhaitant que cette édition soit particulièrement suivie et que l'événement organisé dans le cadre du Club Partenaires soit également un succès.

Au lendemain de ce Conseil d'administration, tous les administrateurs et administratrices ainsi que les Directeurs de Pôle se sont réunis en séminaire en vue de prendre pleinement possession du Plan de transformation CAP CAPEB et d'examiner les modalités de l'engagement des travaux qui dureront deux ans et demi au moins.



## GOUVERNEMENT

# LE PROJET DE LOI POUR LE POUVOIR D'ACHAT EST SUR LES RAILS

**Le pouvoir d'achat était au cœur des débats des élections législatives et reste la préoccupation numéro 1 des Français. Rien d'étonnant donc que le premier projet de loi de cette nouvelle mandature porte sur le sujet. Que prévoit-il ?**

Tout d'abord, il repose sur l'hypothèse que le niveau d'inflation sera de 6,5 % à 7 % en septembre prochain.

La première des dispositions consiste en une revalorisation de 4 % des prestations sociales indexées sur l'inflation et ce, dès ce vendredi 1<sup>er</sup> juillet. Sont concernés tous les minima sociaux, les allocations familiales, les retraites de base et la prime d'activité. Cette prime resterait exonérée d'impôt et de cotisations sociales et réservée aux salariés dont le revenu est inférieur à 3 Smic. Le projet de loi la plafonne à 3 000 € et à 6 000 € dans le cas où un dispositif d'intéressement ou de participation est proposé aux salariés.

Le projet de loi prévoit par ailleurs une diminution des cotisations sociales des

travailleurs indépendants correspondant à une hausse de pouvoir d'achat de 550 € pour ceux dont le revenu est équivalent au Smic.

Le texte encourage l'intéressement. Les entreprises pourront désormais le mettre en place de manière unilatérale. Les 11/50 pourront le décider si elles n'ont pas d'instance représentative du personnel ou si l'accord d'intéressement qu'elles ont voulu mettre en place a échoué. L'absence d'un tel accord qui était jusqu'ici la condition permettant à une entreprise de moins de 11 salariés pour mettre en place unilatéralement un dispositif d'intéressement est supprimée. Le projet de loi prévoit de porter à 5 ans les accords d'intéressement au lieu de 3 actuellement et ce, pour toutes les entreprises.

Il est prévu également que les contrôles de forme des Directions de l'emploi sur les accords d'épargne salariale soient supprimés. Autre terrain d'action pour le pouvoir d'achat : le transport. Pour les années 2022 et 2023, le plafond d'exonération de la prise en charge par le chef d'entreprise des frais de carburant pour les trajets domicile/travail serait doublé (400 € vs 200 €).

Les conditions d'éligibilité des salariés à la prime de transport seront par ailleurs assouplies. La règle du non cumul entre la prise en charge de l'employeur de la moitié du coût du transport en commun avec la prime de transport est suspendue pour ces deux années.

## COMMUNICATION

### → « LA FRANCE EN COURANT », UNE OCCASION DE PROMOUVOIR LES ARTISANS

« La France en courant » est la plus longue course de relais sur route en France. C'est une épreuve sportive reconnue par la Fédération Française d'Athlétisme. La course n'est pas seulement une course. C'est une aventure humaine, conviviale, motivante, où la performance individuelle s'efface devant celle du collectif.

Le parcours sillonne une très grande partie du pays. Ainsi, du 16 au 30 juillet 2022, les coureurs partiront de Nevers (Nièvre) pour se rendre à Bernay (Eure) en descendant d'étapes en étapes, franchissant tout d'abord le Puy-de-Dôme, puis la Lozère, l'Aveyron et la Haute-Garonne pour gravir ensuite les Hautes Pyrénées puis les Pyrénées Atlantiques et enfin, remonter le long de la côte ouest de l'hexagone (Landes, Gironde, Deux-Sèvres, Maine et Loire et Orne).

Autant dire que les occasions seront nombreuses de promouvoir les entreprises

artisanales du bâtiment et notamment celles qui peuvent se prévaloir de la marque Handibat ou bien de la qualification ECO Artisan ou encore le CIP Patrimoine, ou tout autre point fort.

À ce jour, 10 CAPEB départementales se sont déjà déclarées intéressées, soit pour tenir un stand CAPEB/HANDIBAT à l'arrivée dans leur département, soit pour participer avec une équipe CAPEB de 8 coureurs (dont une femme minimum). Les CAPEB qui n'ont pas encore

répondu et qui seraient intéressées peuvent contacter le Président de la CAPEB Côte d'Or, Jean-Sebastien Nonque, participant et soutien actif de cette manifestation, à l'adresse :

[jnonque@gmail.com](mailto:jnonque@gmail.com)  
et/ou le secrétaire général de ce département : [pbourdon@capeb21.fr](mailto:pbourdon@capeb21.fr)  
Tél. : 03 80 52 81 80.



## RÉSEAU

### → UN NOUVEAU PRÉSIDENT EN PAYS DE LA LOIRE



**Alain Lacour, administrateur au sein de la CAPEB Maine et Loire, a été porté à la présidence de la CAPEB régionale Pays de la Loire.**

Il prend le relais de Michel Brochu qui quitte la Présidence après 9 années d'investissement. Alain Lacour, qui dirige une entreprise de menuiserie intérieure et extérieure de 30 salariés, a déclaré : « Je souhaite poursuivre la construction d'un réseau CAPEB régional fort pour porter plus haut la voix des entreprises artisanales du bâtiment et les accompagner plus loin sur les enjeux de demain ».



## ÉCONOMIE

### → RSE : UN WEBINAIRE POUR TOUT SAVOIR SUR LA DÉMARCHE « ARTISANS ENGAGÉS & ENTREPRISE RESPONSABLE »

Lors de leur dernière réunion, les correspondants RSE du Réseau ont souhaité que soient organisés régulièrement des webinaires sur les différents aspects de la RSE et de la démarche « Artisans Engagés & Entreprise Responsable ».

Un premier webinaire sera donc organisé le mercredi 6 juillet de 9h à 10h sur le thème « Dans un contexte de crises et d'incertitudes, comment la RSE permet d'accompagner la transformation des entreprises et de créer de la valeur pour les artisans ? ».

Pour s'inscrire, il suffit de [renseigner le formulaire ici](#).

D'autres thématiques sont prévues, pour les prochains webinaires, telles que : « RSE et politique RH », « Communiquer sur son engagement », « RSE et commande publique », « déchets et économie circulaire ».

En organisant ces webinaires, nous souhaitons renforcer la formation sur les différents aspects de la RSE qui revêtent de réels enjeux pour les

### → RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : UN RAPPORT PLAIDE POUR L'OFFRE GLOBALE

Nous y revoilà : chassez le diable par la porte, il revient par la fenêtre. L'idée de l'offre globale revient constamment dans les débats pour être présenté systématiquement comme la solution à la massification des rénovations énergétiques des bâtiments. Et les objectifs de décarbonation de l'économie, dont la première étape doit être atteinte en 2030, ajoutent des arguments aux partisans de cette option.

L'Ademe et l'Iddri (Institut du développement durable et des relations internationales) viennent de publier un rapport dans lequel ils déclarent que les interventions « mono-gestes » pourraient être contreproductives et que pour accélérer les rénovations énergétiques performantes, il faut aller au-delà.

La législation restant floue sur la manière de caractériser une rénovation énergétique « performante », les deux auteurs de ce nouveau rapport ont opté pour le niveau de performance BBC-Rénovation qui permet d'atteindre les 2 premières classes du DPE et préconisent d'aller encore plus loin en intégrant des critères supplémentaires pour englober les considérations climatiques et environnementales.

Pour mobiliser les ménages, la mise en place des « accompagnateurs rénov »



entreprises, partager des bonnes pratiques permettant à chacun de s'inspirer de ce que font les autres et animer le réseau des correspondants RSE en favorisant les échanges d'informations et d'expériences.

Nous vous attendons nombreux le 6 juillet !

## SOCIAL

### → AIDE AUX INDÉPENDANTS : UNE MEILLEURE COORDINATION DE L'ADMINISTRATION

L'Urssaf a constaté que les difficultés de paiement des travailleurs indépendants résultent parfois de problématiques dépassant son seul champ de compétences et notamment de la forte imbrication entre la vie professionnelle et la vie privée des chefs d'entreprise.

Pour y remédier, l'idée de coordonner l'ensemble des services proposés par les différentes caisses de sécurité sociale (Assurance maladie CPAM et service social, CAF, Assurance retraite, et bien sûr Urssaf) a été concrétisée par une offre coordonnée au travers du dispositif HELP.

Celui-ci vise à détecter l'ensemble des fragilités des travailleurs indépendants, qu'elles soient financières, médicales, familiales ou sociales.

L'objectif est de favoriser un meilleur accès aux droits, aux soins et aux aides sociales qui existent et qui, souvent, ne sont pas utilisés faute d'être connus ou à défaut d'avoir clairement identifié

le problème du travailleur indépendant.

Pour bénéficier de HELP, celui-ci doit simplement remplir un questionnaire ([disponible ici](#)) qui permettra ensuite à chaque organisme d'étudier la situation de l'assuré puis de déterminer les leviers à mobiliser sur son champ de compétences (recouvrement, maladie, famille et retraite).

Les dossiers sont ensuite traités de manière accélérée afin d'activer les dispositifs adaptés (Complémentaire santé solidaire, Revenu de solidarité active, prime d'activité, action sanitaire et sociale du CPSTI, etc.). Ce dispositif fait l'objet

leur paraît insuffisante. Ils plaident pour un accompagnement bien plus large qui permettrait d'englober tous les aspects d'un projet de rénovation énergétique : architecture, climat, articulation avec le projet de vie des ménages, conduite puis contrôle des travaux. Bref, ce que nous ne souhaitons pas !

Ils sont également critiques à l'égard des moyens déployés pour financer ces travaux et invitent les Pouvoirs publics à orienter leurs aides vers les plus modestes et à faire voter une loi de programmation afin de renforcer les prêts et autres solutions de financement. Les auteurs chiffrent à 24 milliards par an le montant des investissements nécessaires alors qu'ils représentent aujourd'hui 500 M€.

La marche est haute ! Compte tenu de l'ampleur de la tâche, ils plaident pour une feuille de route stratégique à 10 ou 15 ans.



d'une expérimentation dans le département de la Marne et sera progressivement étendu à l'ensemble du territoire.



## CESE

Le groupe de l'Artisanat et des Professions Libérales que Jean-Christophe Repon présidait lundi soir a évoqué l'éventuelle mise en place d'un Conseil National de la Refondation dont l'idée ne serait pas abandonnée. Il est revenu également sur l'avis relatif à l'engagement bénévole sur lequel il a obtenu des amendements permettant d'engager des études d'impact avant la mise en œuvre de certaines préconisations susceptibles de poser problème. C'est Laure Vial qui est intervenue en plénière mardi pour exprimer le vote favorable du groupe APL sur ce projet d'avis. L'Assemblée plénière du mercredi était consacrée à l'adoption du projet de résolution sur la gouvernance de la transition énergétique et climatique et à la présentation de l'étude sur les controverses relatives à la place du nucléaire dans le mix électrique. Enfin, lors de sa réunion mardi matin à laquelle participait le Président, la Commission Travail et Emploi du CESE a validé le projet de rapport sur les métiers de la cohésion sociale.

## PRESSE

Le Président de la CAPEB a été interviewé lundi soir sur France Info pour témoigner des difficultés des entreprises artisanales du bâtiment face aux fortes hausses du prix des carburants qui s'ajoute aux augmentations de prix des matériaux. Il a pointé la nécessité de travailler différemment dans les ZFE, et de trouver des solutions à cette problématique, notamment à l'occasion des Assises du BTP promises par le Ministre des Finances. ([réentendre ici l'interview](#)). Il a reçu mercredi matin le responsable de la rubrique BTP et environnement du quotidien économique Les Echos pour un tour d'horizon des questions que la CAPEB porte actuellement au nom de la défense des intérêts des entreprises artisanales du bâtiment. Il a notamment été question de REP, de ZFE, mais aussi de hausses de prix, de solidarité économique au sein de la filière, etc.

## CCCA-BTP

Le CCCA-BTP célébrait ses 80 ans jeudi soir. Le Président Jean-Christophe Repon avait enregistré la semaine dernière une vidéo pour exprimer son ressenti à l'égard de l'évolution de cet outil au service de l'apprentissage dans le BTP, outil qui a radicalement changé depuis qu'un certain Jean-Christophe Repon en a assumé la présidence pendant 2 ans. 2 années au cours desquelles le CCCA-BTP a changé de stratégie et sa façon d'agir tant est si bien qu'il est aujourd'hui la référence pour l'État en termes d'innovation dans la formation.



## RÉSEAU

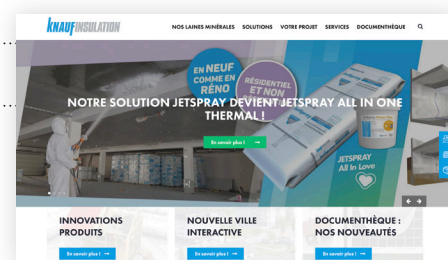
Le Président confédéral avait prévu de participer ce vendredi à l'assemblée générale de la CAPEB de l'Ain.

## ÉCONOMIE

### → KNAUF INSULATION INVITE LES ARTISANS À PARTICIPER À SON CONCOURS KINNOVATION

Jusqu'au 31 août 2022, les artisans peuvent remporter la fourniture et la livraison de la solution RT PLUS pour l'un de leurs chantiers. Il suffit de [proposer ses idées sur la plateforme](#).

Les 5 meilleures idées remporteront au choix un chantier RT Plus Mur dans la limite de 100 m<sup>2</sup> ou un chantier RT Plus Comble dans la limite de 80 m<sup>2</sup>.



Knauf Insulation met à votre disposition un kit de communication pour permettre aux adhérents de participer ([en savoir plus ici](#)).

## MÉTIERS

### → PROFEEL : LES OUTILS DU PROJET REX RÉNO

Après vous avoir présenté les outils des projets « Procédure interne », « Bonnes pratiques » et « Stratégie Réno » du programme PROFEEL ([voir ici](#)), nous vous proposons un focus sur les outils développés dans le cadre du projet Rex Réno.

Ce projet est déjà ancien puisqu'il a été commencé dans le cadre du programme RAGE. Il a donné lieu à de nombreuses productions : rapports, tutos, MOOC, et une collection particulièrement intéressante constituée de « 12 enseignements à connaître ». Il s'agit de rapports réalisés à partir des audits de 200 bâtiments performants et des interviews de plus de 350 personnes (des professionnels, des usagers, des maîtres d'ouvrages, architectes, etc). Ces rapports visent à comprendre les risques de non-qualité pour mieux les éviter et à diffuser les bonnes pratiques à développer sur les chantiers. Ils s'adressent à tous les acteurs

de la construction et ont été élaborés de telle sorte qu'ils puissent leur permettre d'analyser les points de vigilance à surveiller tout au long des différentes phases d'un chantier. Ces rapports, qui sont à ce jour au nombre de 10, portent sur les principaux domaines d'intervention des entreprises du bâtiment. Sont ainsi à la disposition de tous les 12 enseignements à connaître sur la ventilation double flux décentralisée, et, en rénovation : la ventilation simple flux, la ventilation double flux, l'isolation des rampants, l'éclairage artificiel, la conception et le dimensionnement des équipements, la pompe à chaleur, la chaufferie bois, l'ITE, et enfin, l'isolation en sous-face des planchers bas.

À titre d'exemple, [vous pouvez télécharger ici](#) cette dernière fiche qui, en 28 pages illustrées, explique comment soigner la jonction entre les panneaux isolants, comment limiter le pont thermique à la liaison plancher bas – murs extérieurs lorsque ces derniers sont isolés par l'extérieur, comment conserver les capacités de migration de vapeur d'eau à travers la paroi, etc... Une mine d'or à faire connaître à toutes les entreprises artisanales du bâtiment ! [Accéder ici à toute la collection des « 12 enseignements »](#).

